



## CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 10 avril 2025

---

**Délibération N° 25/11**  
**Approbation du Budget Primitif relatif à l'exercice 2025**

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE D'URBANISME ET D'ENERGIE DE LA CORSE

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IVème partie,
- VU la Délibération n°10/064 AC de l'Assemblée de Corse, modifiant les modalités d'exercice de la tutelle de la Collectivité Territoriale de Corse sur ses agences et offices,
- VU la Délibération n°12/163 AC de l'Assemblée de Corse, précisant les modalités d'exercice de la tutelle de la Collectivité Territoriale de Corse sur ses agences et offices,
- VU la Délibération n°24/031 CP de la Commission Permanente de l'Assemblée de Corse du 26 mars 2024 approuvant la modification des statuts de l'Agence d'Aménagement Durable, de Planification et d'Urbanisme de la Corse,
- VU la Délibération n°25/020 AC de l'Assemblée de Corse du 27 février 2025 prenant acte du document d'Orientations Budgétaires de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2025,
- VU la Délibération n°25/043 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2025 adoptant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2025,

**VU**

La Délibération n° 2024-38 de la CRE du 15 février 2024 portant décision sur les règles de la comptabilité appropriée applicables aux opérateurs supportant des charges de service public de l'énergie pour la déclaration des charges constatées et sur le format de déclaration des charges prévisionnelles,

**VU**

Le courrier du Directeur Général de la CRE n° 2024-321 du 13/03/2024 détaillant les modalités d'exercice du « statut d'opérateur MDE de l'AUE »,

**VU**

la Délibération n° 25/07 du Conseil d'Administration de l'AUE du 4 avril 2025 prenant acte du document d'orientations Budgétaires de l'AUE pour l'exercice 2025.

**SUR**

rapport de son Président,

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

#### ARTICLE 1 :

DECIDE de valider par chapitres globalisés la proposition de budget, telle que :

	DÉPENSES			RECETTES		
	REELLES	ORDRE	TOTAL	REELLES	ORDRE	TOTAL
Fonctionnement	12 687 310,94	150 000,00	12 837 310,94	11 585 493,00	110 000,00	11 695 493,00
Investissement	301 803,97	110 000,00	411 803,97	200 000,00	150 000,00	350 000,00
Reste à réaliser	420 524,06	0,00	420 524,06	20 330,00		20 330,00
Excédent reporté N-1 investissement				61 803,97		61 803,97
Excédent reporté N-1 Fonctionnement				1 577 285,00		1 577 285,00
<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>13 409 638,97</b>	<b>260 000,00</b>	<b>13 669 638,97</b>	<b>13 444 911,97</b>	<b>260 000,00</b>	<b>13 704 911,97</b>

#### ARTICLE 2 :

ADOPTE le Budget Primitif 2025 tel qu'annexé à la présente délibération.

#### ARTICLE 3 :

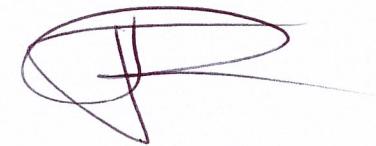
PREND ACTE des crédits « Energie » affectés dont l'instruction et le pré-mandattement sont confiés à l'AUE.

**ARTICLE 4 :**

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Agence d'Urbanisme et d'Energie de la Corse, et dans l'espace dédié à la publicité des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 10 avril 2025

Le Président,  
Julien PAOLINI





## CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 10 avril 2025

### Rapport du Président de l'AUE – N°2

#### Objet : Approbation du Budget Primitif relatif à l'exercice 2025 modifié suite à l'amendement n°2 effectué en séance

Conformément à l'article 12 des Statuts de l'A.U.E. qui prévoit que le Conseil d'Administration règle par ses délibérations les affaires de l'Agence et notamment l'état annuel des prévisions de recettes et de dépenses et le cas échéant, les états rectificatifs, le présent rapport a pour objet la présentation du Budget Primitif relatif à l'exercice 2025.

L'AUE intervient, pour le compte de la Collectivité de Corse (CdC), dans la mise en œuvre de deux grandes politiques publiques :

L'aménagement du territoire au travers notamment de la mise en œuvre d'une offre de service destinée à accompagner les communes pour l'élaboration de leur document d'urbanisme. La politique publique d'aménagement du territoire « code 31 », compétence 311 « Urbanisme ». Le programme N3110C représente le budget de l'Agence d'Urbanisme et d'énergie de la Corse et le programme N3111C correspond à la partie du budget dédiée aux études et recherches.

La transition vers l'autonomie énergétique fixée à horizon 2050 dans le Schéma régional Climat Air Energie (SRCAE) au travers de la mise en œuvre de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) La politique publique Energie « code 33 », compétence 331 « Mise en œuvre de la PPE », programme 3310 « CPER ADEME » et, programme 3311 « Mise en œuvre du cadre de compensation territorial EDF/CdC ».

En conséquence le budget géré par l'AUE se décompose en deux grandes familles :

Le budget de la CdC géré par l'AUE : l'AXE III Politique N33 transition énergétique décomposé en deux modalités d'intervention :

➤ La gestion des aides publiques :

Cette gestion (de l'instruction au pré-mandattement) est réalisée sur des fonds « hébergés » dans les comptes de la CdC (programmes 3310, 3311, du BP voté par la CdC) et sont destinés aux énergies renouvelables et à la maîtrise de l'énergie (MDE). Les aides imputées sur le budget de fonctionnement portent sur un seul dossier, l'aide à Qualit'air Corse, et se monte à 120 k€). Les aides en soutien aux investissements sont en diminution de 770 K€ cette année soit 22 % entre 2024 et 2025.

Ces aides sont généralement associées à des crédits FEDER dont la CdC est autorité de gestion et l'AUE service instructeur. Les montants en jeu sont indiqués également dans le rapport afin de fournir une vision d'ensemble de l'activité de l'agence qui ne se limite pas à son budget propre de fonctionnement (voir ci-dessous).

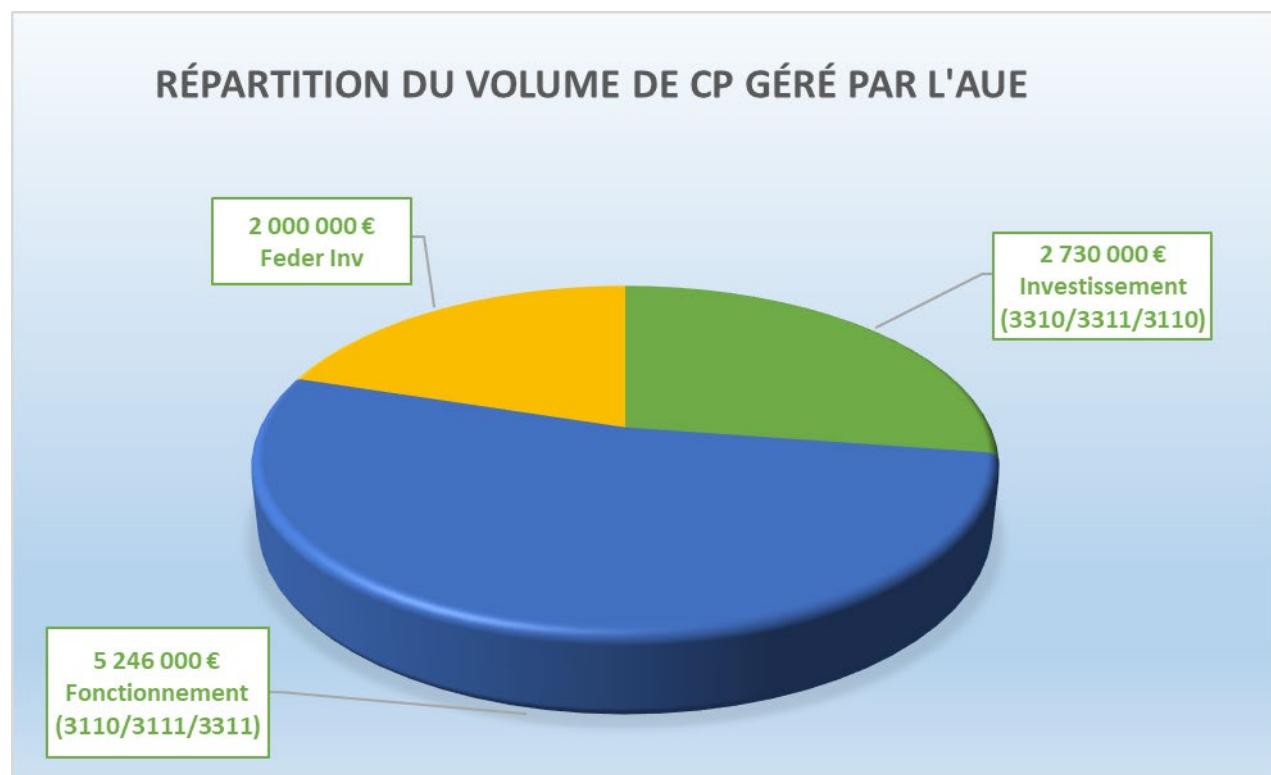
➤ Le budget propre de l'AUE L'AXE IV Politique N31 en deux programmes 3110 et 3111 :

Ces deux programmes contiennent la dotation de la CdC en fonctionnement et en investissement c'est-à-dire toutes les charges de fonctionnement interne de l'AUE y compris celles dédiées aux activités « énergie » de l'AXE III et le fonds d'avances de primes MDE.

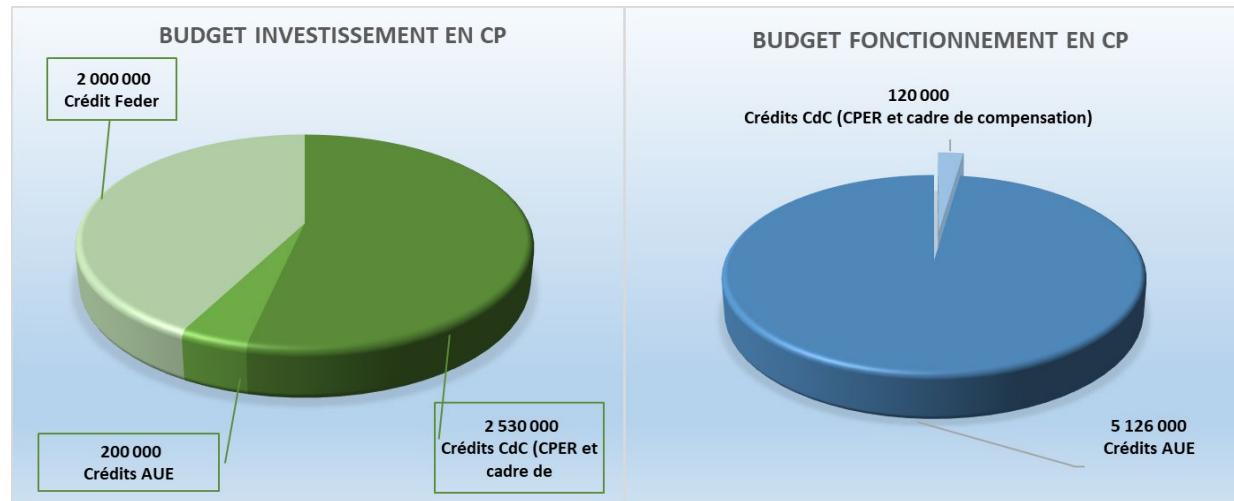
**Seul le budget propre de l'AUE fait l'objet d'un vote formel du Conseil d'Administration de l'AUE, les autres crédits d'intervention étant hébergés dans les comptes de la CdC.**

En résumé, le volume global de CPI/CPF géré par les services de l'AUE est de **9 976 000 €**

La répartition entre les crédits de fonctionnement et d'investissement est la suivante :



La répartition de ces crédits de paiement en investissement et en fonctionnement est la suivante :



**NB : la réduction du budget de fonctionnement de l'AUE ne porte donc pas sur des aides aux tiers mais exclusivement sur le budget de fonctionnement interne de l'agence.**

### I. Le budget intervention en investissement et en fonctionnement :

Ce budget se décompose pour l'année 2025 de la manière suivante :

	N° Programme	Investissement		Fonctionnement	
		AP	CP	AE	CP
Crédits CdC (CPER et cadre de compensation)	3310, 3311	2 570 000	2 530 000	120 000	120 000
Crédit Feder		10 000 000	2 000 000		
<b>Total</b>		<b>12 570 000</b>	<b>4 530 000</b>	<b>120 000</b>	<b>120 000</b>

#### 1. Programme 3310

Les AP et CP sollicités au titre du programme 3310 correspondent à des opérations relevant du Contrat de Plan Etat Région 2021-2027.

Les actions soutenues participent à la mise en œuvre de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). Les opérations du Contrat de Plan volet transition écologique doivent répondre notamment aux priorités que sont le développement d'énergies renouvelables ou faiblement carbonées et la maîtrise des consommations d'énergie.



**L'agence a fait le choix de maintenir la stabilité de son budget d'intervention en procédant à des ajustements réguliers de son règlement d'aides, dans le but de réduire les niveaux d'aides lorsque cela est possible.**

## **2. Programme 3311**

La Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) de 2015 révisée en mars 2023, doit permettre de garantir :

- L'amélioration de l'efficacité énergétique et la baisse de la consommation d'électricité
- Le soutien aux énergies renouvelables

Ces crédits permettent d'étoffer la capacité de soutien financier de la Collectivité en faveur d'opérations qui répondent et concourent aux objectifs de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). Ce programme permet de mobiliser des crédits qui viennent compléter utilement les capacités offertes par les programmes de contractualisation existants (CPER et FEDER) ainsi que celles du cadre de compensation.



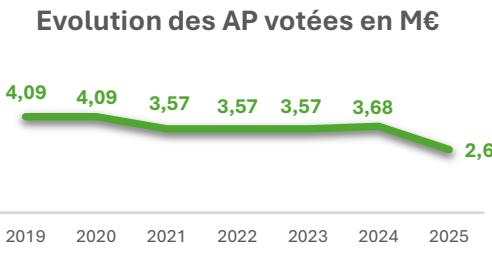
**Aides aux particuliers** : Ces crédits seront mobilisés en faveur d'opérations « mobilité durable » en soutenant l'achat de vélos à assistance électrique par les particuliers auprès des vélocistes agréés et en permettant à des entreprises ou des Collectivités de mettre à disposition des VAE.

**Aides aux Communes** : amélioration des performances de l'éclairage public, rénovation énergétique performante des bâtiments, bornes de recharges électriques.

**Aides aux entreprises** : étude de faisabilité sur des secteurs cibles (petite hydroélectricité-solaire thermique...), soutiens aux investissements pour rénovation énergétique performante des bâtiments, l'éclairage Public, le solaire thermique, les bornes de recharges électriques.

**Associations** : Soutien aux actions de sensibilisation.

Comme pour le précédent programme ***l'agence a fait le choix de maintenir stable son budget d'intervention en opérant régulièrement des évolutions de son règlement d'aides. Le cadrage de la CdC pour 2025 impose une nouvelle modification du règlement d'aides qui sera proposée prochainement à l'Assemblée de Corse.***

**Tendances cumulées programmes 3310 + 3311**

Au global la baisse d'AP entre 2024 et 2025 est d'un million d'euros soit 27 %

**3. Crédits FEDER 2021-2027**

Par arrêté du 13 novembre 2023 du Président du Conseil Exécutif, l'AUE est désignée service instructeur pour les actions relevant de sa compétence en matière d'énergie. À ce titre, l'Agence est chargée des travaux d'instruction et de présentation des projets aux instances, de la certification des dépenses, de l'exercice d'un contrôle interne, et de la participation aux divers travaux induits par les règles du PO FEDER.

**Pour l'année 2025, la programmation FEDER devrait atteindre 10M€ et les CP 2 M€ ce qui correspond à des niveaux conformes aux objectifs fixés.**

## II. Le budget de l'agence : fonctionnement et investissement

Pour la troisième année, le BP 2025 intègre, une vision analytique faisant apparaître les deux activités de l'agence de manière totalement distincte. La présentation analytique permet de dissocier en recettes et en dépenses l'activité commerciale de l'activité administrative.

- Les activités administratives correspondent aux missions « de service public » prises en charge par la dotation de la CdC notamment.
- Les activités commerciales sont de trois natures : celles relevant de la mise en œuvre des six actions du cadre de compensation, en application de l'arrêté du 9 octobre 2023 de la CRE permettant à l'AUE d'allouer des primes MDE, Celles relevant des autres activités commerciales (hors cadre de compensation) ; Et des activités commerciales générées par la mise en œuvre de l'offre de service « Urbanisme ».

### A. SECTION DE FONCTIONNEMENT

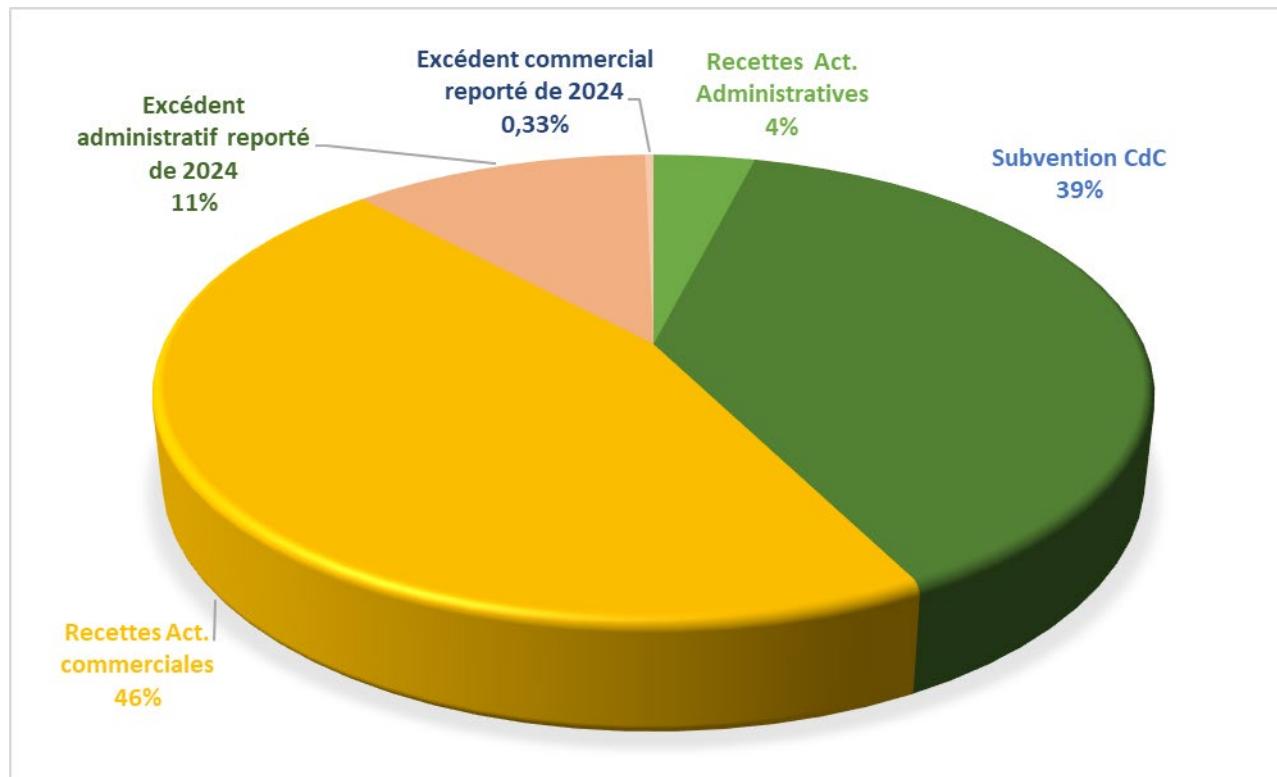
---

#### 1. Recettes de fonctionnement globales :

Les recettes de l'AUE pour l'année 2025 s'élèvent **13 293 108 €**, elles se décomposent de la manière suivante :

Chapitre	Intitulé	Recettes Act. Administratives	Recettes Act. commerciales	Total Budget
74	Subventions d'exploitation	5 134 000	0	<b>5 134 000</b>
013	Atténuation de charges	8 000	2 000	<b>10 000</b>
70	Ventes de produits fabriqués/prestations	0	1 530 045	<b>1 530 045</b>
75	Autres produits de gestion courante	397 092	4 518 686	<b>4 915 778</b>
76	Produits Financiers	0	15 000	<b>15 000</b>
77	Produits des cessions d'éléments actifs	1 000	0	<b>1 000</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	110 000	0	<b>110 000</b>
<i>Reprise résultat N-1</i>		1 533 878	43 407	<b>1 577 285</b>
<b>TOTAUX</b>		<b>7 183 970</b>	<b>6 109 138</b>	<b>13 293 108</b>
		<b>54,04%</b>	<b>45,96%</b>	<b>100,00%</b>

## 2 Répartition analytique des recettes de fonctionnement :



Les prévisions de recettes de fonctionnement globales de l'AUE se décomposent de la façon suivante :

- **46 %** de recettes commerciales provenant des activités liées aux activités de l'Energie et de l'Urbanisme.
- **39 %** de dotation reçue de la Collectivité de Corse, dédiées au financement des activités administratives
- **4 %** d'autres recettes administratives provenant des activités liées aux Départements de l'Energie et de l'Urbanisme.
- **11.33 %** d'excédent reporté de 2024 (11 % administratif et 0,33 % commercial)

### a/ Détail des recettes administratives 2025 :

- Le chapitre 74 intègre principalement la dotation de fonctionnement versée par la Collectivité de Corse pour **5 126 000€**.
- Le chapitre 75 : **397 092€** de recettes correspondent à des subventions diverses sur des études gérées par l'AUE et à des programmes nationaux ou européens (Invece, Séquoia, Fonds Maritimo Creso, et le co-financement avec l'ARS d'un poste en CDD de Conseiller en Transition Energétique) puis à des remboursements de formations.
- Les atténuations de charges s'élèvent à **8 000€**, elles correspondent aux remboursements des IJ versées par la CPAM pour le personnel administratif en arrêt maladie.
- Les opérations d'ordre de transferts entre sections d'un montant de **110 000€** pour la reprise de la quote-part de la subvention d'équipements.

Pour l'autorité compétente par délégation

- Un excédent reporté de 2024 d'un montant de **1 533 878 €**.

### b/ Détail des recettes commerciales 2025 :

- Les recettes enregistrées au chapitre 70 « vente de produits fabriqués, et prestations » s'élèvent à **1 530 045 € HT** : Elles correspondent à 1 324 261 € de recettes d'activités commerciales de prestations d'assurances opérationnelles versées par CRE et 205 785€ de recettes d'autres activités commerciales pour des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le domaine de l'urbanisme.
- Les recettes enregistrées aux chapitres 013 et 76 s'élèvent à **17 000€** et correspondent aux remboursements des IJ versées par la CPAM pour le personnel des activités commerciales en arrêt maladie ainsi qu'aux intérêts sur placements en comptes à terme.
- Un excédent reporté de 2024 d'un montant de **43 407 €**.

### c/ Détail des recettes commerciales 2025 liées à l'activité « primes MDE » :

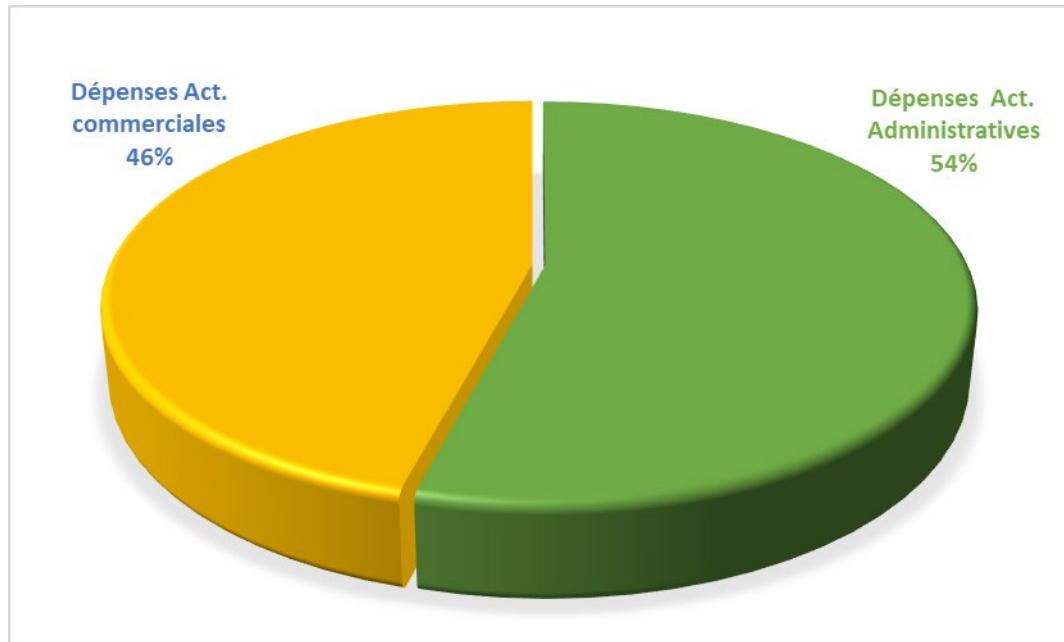
Les recettes enregistrées au chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » s'élèvent à **4 518 686 €** : Elles correspondent à 4 515 748 € d'avance de primes CSPE 2025 à percevoir de la CRE. Ces primes versées à l'AUE sont destinées à des subventions versées aux bénéficiaires (particuliers, collectivités ou entreprises) pour les six actions du cadre de compensation territorial. Cette activité génère des recettes compensées en totalité par les dépenses (primes versées aux bénéficiaires finaux).

### 3. Dépenses de fonctionnement globales :

Les dépenses de l'AUE pour l'année 2025 s'élèvent à **13 257 835 €**, elles se décomposent de la manière suivante :

Chapitre	Intitulé	Dépenses Act. Administratives	Dépenses Act. commerciales	Total Budget
Chapitre 011	Charges à caractère général	1 680 669	1 104 465	2 785 134
Chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	5 058 645	804 707	5 863 353
Chapitre 022	Dépenses imprévues	30 000	14 000	44 000
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	152 876	4 072 172	4 225 048
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	8 780	520	9 300
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	110 000	40 000	150 000
Chapitre 68	Dotation aux provisions	143 000	3 000	146 000
Chapitre 69	Impôts sur les bénéfices et assimilés		35 000	35 000
<b>TOTAUX</b>		<b>7 183 970</b>	<b>6 073 865</b>	<b>13 257 835</b>

#### 4. Répartition analytique des dépenses de fonctionnement :



Les dépenses de la section de fonctionnement sont réparties analytiquement de la manière suivante : 54 % pour les dépenses d'activités administratives, 46 % pour les activités commerciales.

##### a/ Détail des dépenses administratives 2025 :

- Le Chapitre 011 s'élève à **1 680 669 €** (47% de dépenses de frais généraux, 29 % de dépenses d'études et recherches et 25 % de dépenses de communication).
- Le Chapitre 012 correspondant aux dépenses de personnels administratifs intègre le paiement des salaires et charges qui s'élèvent à **5 058 645 €**. Effectif stabilisé à 49 postes depuis 2022
- Les Chapitres 65, 67 et 68 s'élèvent à **304 656 €**. Ils intègrent les indemnités des élus et leurs frais de déplacements, les charges exceptionnelles ainsi qu'une provision pour risques pour le Compte Epargne Temps ;
- Le Chapitre 022 qui correspond aux dépenses imprévues pour les activités administratives s'élève à **30 000 €**.
- Le chapitre 042 correspond à des opérations d'ordre liées aux amortissements des biens acquis. Cette charge s'élève à **110 000 €**.

##### b/ Détail des dépenses commerciales 2025 :

- Le Chapitre 011 s'élève à **1 104 465 €** (30% de dépenses de frais généraux, 43% de dépenses d'études et recherches et 27% de dépenses de communication).
- Le Chapitre 012 correspondant aux dépenses de personnels pour les activités commerciales intègre le paiement des salaires et charges qui s'élèvent à **804 707 €**.

Pour l'autorité compétente par délégation

- Les chapitres 67, 68 et 69 intègrent les charges exceptionnelles, les provisions pour risques pour le Compte Epargne Temps ainsi que l'impôt sur les bénéfices et assimilés. Cette charge s'élève à **38 520 €**
- Le Chapitre 022 correspond aux dépenses imprévues pour les activités commerciales s'élève à **14 000 €**.
- Le chapitre 042 correspond à des opérations d'ordre liées aux amortissements des biens acquis durant les exercices précédents. Cette charge s'élève à **40 000 €**.

### c/ Détail des dépenses commerciales 2025 liées à l'activité « primes MDE » :

- Le Chapitre 65 s'élève à **4 072 172 €**, il est mobilisé principalement pour le versement des primes MDE (Maîtrise de la Demande d'Energie) aux bénéficiaires des six actions du cadre de compensation territorial pour 4 062 547 €.

## B. SECTION D'INVESTISSEMENT

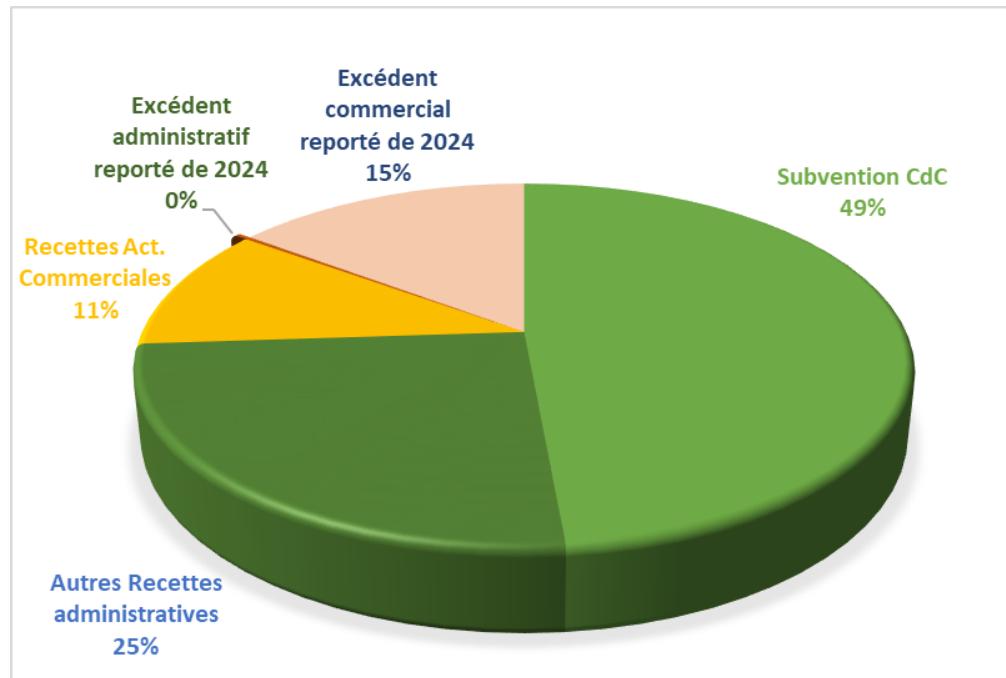
---

### 1. Recettes d'investissement globales :

Les recettes d'investissement prévues pour l'année 2025 s'élèvent à **411 804 €** et se décomposent de la manière suivante :

Chapitres	Intitulé	Recettes Act. Administratives	Recettes Act. Commerciales	Total Budget
Chapitre 13	Subventions d'investissement	200 000	0	<b>200 000</b>
Chapitre 40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	104 540	45 460	<b>150 000</b>
	<i>Reprise resultat N-1</i>	1 014	60 790	<b>61 804</b>
<b>TOTAUX</b>		<b>305 554</b>	<b>106 250</b>	<b>411 804</b>
		<b>74,20%</b>	<b>25,80%</b>	<b>100,00%</b>

## 2. Répartition analytique des recettes d'investissement :



La répartition analytique des recettes d'investissement se décompose par 49 % de dotation de la Collectivité de Corse, de 25 % d'autres recettes administratives et de 11 % de recettes commerciales et un report excédentaire commercial de 15%.

### a/ Détail des recettes administratives 2025 :

Les recettes administratives 2025 sont composées d'une subvention d'investissement d'un montant de **200 000 €** versée par la Collectivité de Corse, de **104 540 €** d'écritures d'amortissements et d'un excédent reporté de **1014 €**.

### b/ Détail des recettes commerciales 2025 :

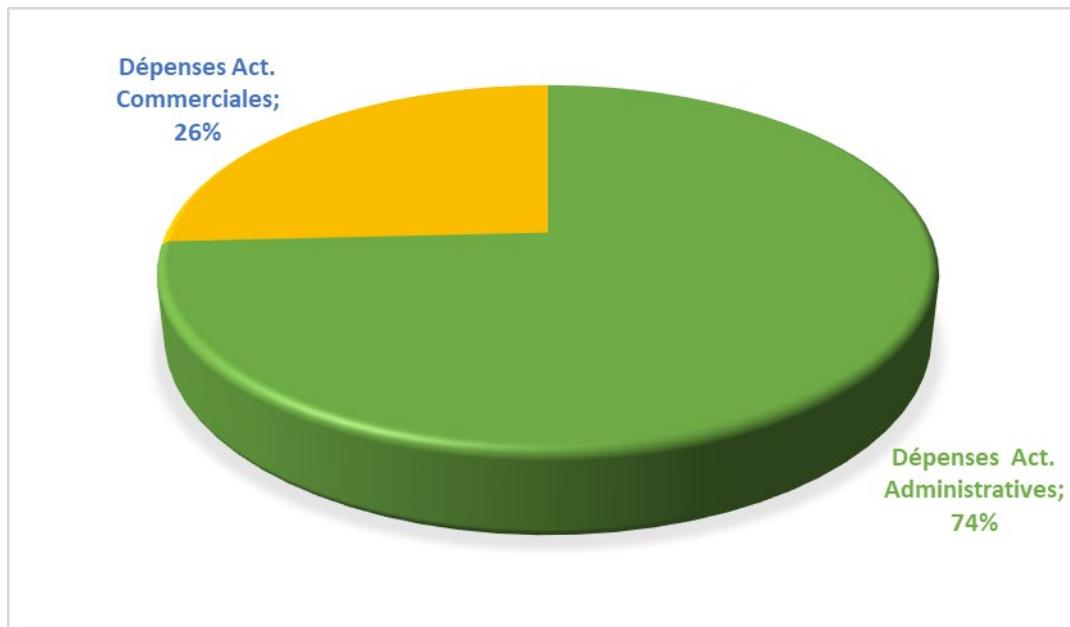
Les recettes commerciales d'investissement sont composées d'écritures d'amortissement pour un montant de **45 460 €** et d'un excédent reporté de **60 790 €**.

## 3. Dépenses globales d'investissement :

Les dépenses de l'AUE au titre des investissements 2025 s'élèvent à **411 804 €**, elles se décomposent de la manière suivante :

Chapitre	Intitulé	Dépenses Act. Administratives	Dépenses Act. Commerciales	Total Budget
040	Régions	110 000	0	<b>110 000</b>
20	Immobilisations incorporelles	52 000	20 390	<b>72 390</b>
21	Immobilisations corporelles	141 400	85 000	<b>226 400</b>
27	Dépôts et cautionnements versés	2 154	860	<b>3 014</b>
<b>TOTAUX</b>		<b>305 554</b>	<b>106 250</b>	<b>411 804</b>
		<b>74,20%</b>	<b>25,80%</b>	<b>100,00%</b>

#### 4. Répartition analytique des dépenses d'investissement :



La répartition analytique des dépenses d'investissement représente 74 % pour l'activité administrative et 26 % pour les activités commerciales.

##### a/ Détail des dépenses administratives 2025 :

- Les dépenses enregistrées sur le chapitre 20 s'élèvent à **52 000 €** et correspondent à l'acquisition de logiciels de la gamme Arcgis et à des achats de données mensuelles relatives aux locations touristiques.
- Les dépenses portées aux chapitres 21 et 27 pour un montant de **143 554 €** correspondent aux achats d'agencement des nouveaux locaux, à l'achat de mobiliers, de matériel informatique et téléphonique et dépôts - cautionnement versés.
- Les dépenses enregistrées sur le chapitre 040 s'élèvent à **110 000 €** et correspondent à la Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice.

##### b/ Détail des dépenses commerciales 2025 :

- Les dépenses enregistrées sur le chapitre 20 s'élèvent à **20 390 €** et correspondent à l'acquisition de logiciels.
- Les dépenses portées aux chapitres 21 et 27 pour un montant de **85 860 €** correspondent aux achats d'agencement des nouveaux locaux, à l'achat de mobiliers, de matériel informatique et téléphonique et dépôts - cautionnement versés.

## C. ANALYSE DU RESULTAT

---

Le résultat global de l'exercice est défini comme le solde entre les recettes et les dépenses de l'exercice intégrant les excédents reportés de l'exercice 2024.

### 1- Résultat 2025 :

Total sections	Act. Administratives	Autres Act. Commerciales	Total Budget
Recettes nouvelles 2025	5 954 632	6 111 191	12 065 823
Dépenses nouvelles 2025	7 489 524	6 180 115	13 669 639
<b>Résultat 2025 Hors reports</b>	<b>-1 534 892</b>	<b>-68 924</b>	<b>-1 603 816</b>
Excédent reporté de 2024	1 534 892	104 197	1 639 089
<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>0</b>	<b>35 273</b>	<b>35 273</b>

**L'analyse du résultat montre que, pour l'année 2025, le budget de l'AUE est équilibré grâce aux reports constatés sur 2024.**

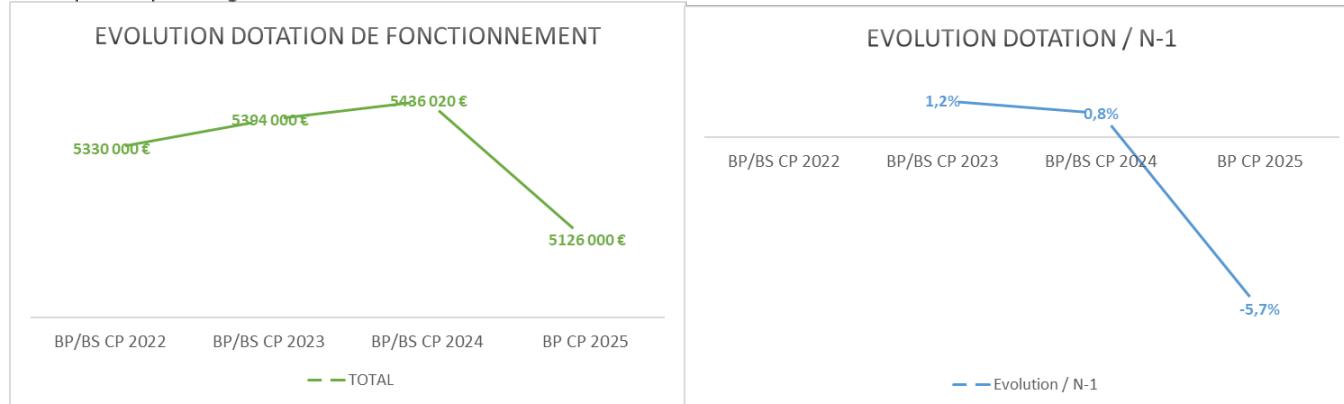
#### a/ Résultat de l'activité administrative 2025 :

Sur l'activité administrative, le volume des recettes n'est pas compensé par les recettes obtenues sur l'année 2025 ; le résultat budgétaire de l'année 2025 (hors intégration des excédents) fait apparaître un **déficit de 1 534 892 €**.

Il faut rappeler que l'activité administrative est financée principalement par la dotation de fonctionnement de la CdC. Cette dotation est en baisse constante depuis 2023 alors que les effectifs administratifs sont stables à 49 postes budgétaires depuis 2022, et tel que prévu dans le COP CdC/AUE adopté par l'assemblée de Corse en avril 2023 il a vocation à rester stable jusqu'en 2028.

Programme	Libellé	BP/BS CP 2022	BP/BS CP 2023	BP/BS CP 2024	BP CP 2025
<b>3110 F</b>	Fonctionnement Agence	5 100 000 €	5 161 200 €	4 603 425 €	4 873 000 €
<b>3111 F</b>	Etudes et recherches	230 000 €	232 800 €	832 595 €	253 000 €
	<b>TOTAL</b>	<b>5 330 000 €</b>	<b>5 394 000 €</b>	<b>5 436 020 €</b>	<b>5 126 000 €</b>
	<b>Evolution / N-1</b>		<b>1,2%</b>	<b>0,8%</b>	<b>-5,7%</b>

Pour l'autorité compétente par délégation



Le volume de la dotation, en baisse régulière ces trois dernières années, couvre juste les frais de salaires des personnels administratifs (le chapitre 012) malgré un effectif gelé depuis 2022 et des charges courantes de fonctionnement fortement réduites (chapitre 011). Entre 2022 et 2025 la dotation de fonctionnement a diminué de 3.8 %, en deça du taux prévu dans le COP fixé à +2%/an, alors que les charges salariales, qui représentent la partie la plus importante du budget de fonctionnement, augmentent de 1.39 % en moyenne chaque année.

**Le remplacement des salariés qui ont quitté l'agence en 2024 et début 2025, soit 7 CDI, est prévu au BP 2025 conformément au COP CdC/AUE qui impose un gel des effectifs financés par la dotation de la CdC à 49 postes à horizon 2028. Au total l'effectif financé par la dotation de la CdC aura été gelé sur une période de 10 ans (2018-2028).**

**Au titre du BP 2025 un excédent 2024 reporté en 2025 permet d'assurer l'équilibre budgétaire mais à compter du BP 2026 une dotation redimensionnée sera indispensable pour couvrir le financement du fonctionnement courant de l'agence.**

#### b/ Résultat de l'activité commerciale 2025 :

Concernant les activités commerciales, la mise en œuvre des modalités contractuelles étant désormais stabilisée, cette activité, totalement autofiancée, doit permettre d'atteindre un équilibre budgétaire dans les années à venir.

Les décalages constatés durant les deux années passées entre les dépenses et les recettes liés à des déséquilibres temporels ont vocation à se stabiliser dans les années à venir.

Tel que prévu dans le COP des ressources humaines propres sont consacrées spécifiquement aux activités commerciales. Par courrier en date du 22 juin 2022 le Président du Conseil Exécutif de Corse avait autorisé le recrutement d'un CDI et de 8 CDD correspondant aux besoins RH nécessaires à la mise en œuvre des six actions MDE du cadre de compensation territoriale de Corse. La comptabilité analytique mise en place à l'agence permet, outre le respect des obligations fiscales et un meilleur pilotage des différentes natures d'activités, de garantir que la dotation de la CdC, qui doit être exclusivement affectée aux activités administratives, ne procure pas à l'AUE un avantage concurrentiel pour ses activités commerciales (les prix commerciaux proposés par l'AUE seraient alors inférieurs aux prix du

Pour l'autorité compétente par délégation

Marchés susceptibles d'être pratiqués dans le secteur privé, du fait de la moindre prise en compte de coût de gestion pris en charge, tout ou en partie, par la dotation de la CdC. A contrario la réciprocité s'impose également : il n'est pas possible de compenser la baisse de dotation de fonctionnement de la CdC par des recettes commerciales dans l'hypothèse où un résultat est constaté. Les deux activités doivent être équilibrées séparément en dépenses et en recettes. C'est la raison pour laquelle le COP considère bien cette distinction en fixant un objectif de **gel des effectifs financés par la dotation à horizon 2028** à 49 ETP et autorise le recrutement de salariés en fonction des besoins commerciaux, comme toute société du secteur concurrentiel, et après accord du Président du Conseil Exécutif de Corse.

Il vous est ainsi proposé :

- de valider par chapitres globalisés la proposition de budget,
  - d'adopter le Budget Primitif 2025 tel que présenté.
- 

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Numéro SIRET**  
**53983034900020**

**COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT**  
**EPIC AUE**

**POSTE COMPTABLE DE : paierie regionale**

**SERVICE PUBLIC LOCAL**

**M. 4 (1)**

**Budget primitif**

**BUDGET : Budget Principal (2)**

**ANNEE 2025**

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

## II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

## III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

## IV - Annexes

### A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	18
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières	19
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	20
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	21
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	22
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	23
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	24
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	25
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	26
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	27
B1.7 - Etat des engagements reçus	28
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

### C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	29
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	33
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

### D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	34
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Réception par le préfet 28/04/2025

Publication 28/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

I

**I – INFORMATIONS GENERALES****MODALITES DE VOTE DU BUDGET**

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) budgétaires .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET  
VUE D'ENSEMBLE

II

A1

## EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	12 837 310,94	11 695 493,00
	+	+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRÉCEDENT (2)</b>	420 524,06	20 330,00
	<b>002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTÉ (2)</b>	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 577 285,00
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>	13 257 835,00	13 293 108,00

## INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)</b>	411 803,97	350 000,00
	+	+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRÉCEDENT (2)</b>	0,00	0,00
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (2)</b>	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 61 803,97
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>	411 803,97	411 803,97

## TOTAL

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	13 669 638,97	13 704 911,97
----------------------------	---------------	---------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

Réception par le préfet : 28/04/2025  
Publication : 28/04/2025II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET  
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

II

A2

## DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	2 655 294,06	414 624,06	2 370 510,36	2 370 510,36	2 785 134,42
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 253 619,31	5 900,00	5 857 452,58	5 857 452,58	5 863 352,58
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	30 020,00	0,00	4 225 048,00	4 225 048,00	4 225 048,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>7 938 933,37</b>	<b>420 524,06</b>	<b>12 453 010,94</b>	<b>12 453 010,94</b>	<b>12 873 535,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	0,00	9 300,00	9 300,00	9 300,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	40 000,00		146 000,00	146 000,00	146 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
022	Dépenses imprévues	50 000,00		44 000,00	44 000,00	44 000,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>8 030 933,37</b>	<b>420 524,06</b>	<b>12 687 310,94</b>	<b>12 687 310,94</b>	<b>13 107 835,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	142 000,00		150 000,00	150 000,00	150 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>142 000,00</b>		<b>150 000,00</b>	<b>150 000,00</b>	<b>150 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>8 172 933,37</b>	<b>420 524,06</b>	<b>12 837 310,94</b>	<b>12 837 310,94</b>	<b>13 257 835,00</b>

+

D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

13 257 835,00

## RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 047 164,50	20 330,00	1 509 715,00	1 509 715,00	1 530 045,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	5 436 020,00	0,00	5 134 000,00	5 134 000,00	5 134 000,00
75	Autres produits de gestion courante	585 436,67	0,00	4 915 778,00	4 915 778,00	4 915 778,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>8 078 621,17</b>	<b>20 330,00</b>	<b>11 569 493,00</b>	<b>11 569 493,00</b>	<b>11 589 823,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
77	Produits exceptionnels	312,20	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>8 078 933,37</b>	<b>20 330,00</b>	<b>11 585 493,00</b>	<b>11 585 493,00</b>	<b>11 605 823,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	94 000,00		110 000,00	110 000,00	110 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>94 000,00</b>		<b>110 000,00</b>	<b>110 000,00</b>	<b>110 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>8 172 933,37</b>	<b>20 330,00</b>	<b>11 695 493,00</b>	<b>11 695 493,00</b>	<b>11 715 823,00</b>

+

R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (2)

1 577 285,00

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES

13 293 108,00

## Pour information :

AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	40 000,00
--	-----------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

Réception par le préfet : 28/04/2025

Publication : 28/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

- (2) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6)  $DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043$ .
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.
- (8) Solde de l'opération  $DE 023 + DE 042 - RE 042$  ou solde de l'opération  $RI 021 + RI 040 - DI 040$ .

Réception par le préfet : 28/04/2025  
Publication : 28/04/2025II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET  
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

II

A3

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	72 400,00	0,00	72 390,00	72 390,00	72 390,00
21	Immobilisations corporelles	226 876,00	0,00	226 400,00	226 400,00	226 400,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>299 276,00</b>	<b>0,00</b>	<b>298 790,00</b>	<b>298 790,00</b>	<b>298 790,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	7 000,00	0,00	3 013,97	3 013,97	3 013,97
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>7 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 013,97</b>	<b>3 013,97</b>	<b>3 013,97</b>
45...	<b>Total des opérations pour compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>306 276,00</b>	<b>0,00</b>	<b>301 803,97</b>	<b>301 803,97</b>	<b>301 803,97</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	94 000,00		110 000,00	110 000,00	110 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>94 000,00</b>		<b>110 000,00</b>	<b>110 000,00</b>	<b>110 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>400 276,00</b>	<b>0,00</b>	<b>411 803,97</b>	<b>411 803,97</b>	<b>411 803,97</b>

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE (1)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	411 803,97

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	160 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>160 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>200 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	98 276,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>98 276,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Réception par la régie prévue le 28/04/2025 Publication	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Pour l'autorité compétente par délégation	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>258 276,00</b>	<b>0,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>200 000,00</b>
021	<i>Virement de la section d'exploitation (4)</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections (4)</i>	142 000,00		150 000,00	150 000,00	150 000,00
041	<i>Opérations patrimoniales (4)</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>142 000,00</b>		<b>150 000,00</b>	<b>150 000,00</b>	<b>150 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>400 276,00</b>	<b>0,00</b>	<b>350 000,00</b>	<b>350 000,00</b>	<b>350 000,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE (2)</b>	<b>61 803,97</b>
=	

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>411 803,97</b>
---	-------------------

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

<b>AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)</b>	<b>40 000,00</b>
---	------------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4)  $DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043$ .

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération  $DE 023 + DE 042 - RE 042$  ou solde de l'opération  $RI 021 + RI 040 - DI 040$ .

Réception par le préfet 28/04/2025  
Publication 28/04/2025

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

Pour l'autorité compétente par délégation

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

## 1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 785 134,42		2 785 134,42
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 863 352,58		5 863 352,58
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	4 225 048,00		4 225 048,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	9 300,00	0,00	9 300,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	146 000,00	150 000,00	296 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	35 000,00		35 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	44 000,00		44 000,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
<b>Dépenses d'exploitation – Total</b>		<b>13 107 835,00</b>	<b>150 000,00</b>	<b>13 257 835,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>13 257 835,00</b>
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	110 000,00	110 000,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	72 390,00	0,00	72 390,00
21	Immobilisations corporelles (6)	226 400,00	0,00	226 400,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	3 013,97	0,00	3 013,97
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>301 803,97</b>	<b>110 000,00</b>	<b>411 803,97</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>411 803,97</b>
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

Réception par le préfet 28/04/2025  
Publication 28/04/2025

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

Pour l'autorité compétente par délégation

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

## 2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	10 000,00		10 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 530 045,00		1 530 045,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	5 134 000,00		5 134 000,00
75	Autres produits de gestion courante	4 915 778,00		4 915 778,00
76	Produits financiers	15 000,00	0,00	15 000,00
77	Produits exceptionnels	1 000,00	110 000,00	111 000,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes d'exploitation – Total</b>		<b>11 605 823,00</b>	<b>110 000,00</b>	<b>11 715 823,00</b>

+

R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	1 577 285,00
------------------------------------	--------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>13 293 108,00</b>
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	200 000,00	0,00	200 000,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		150 000,00	150 000,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>200 000,00</b>	<b>150 000,00</b>	<b>350 000,00</b>

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE	61 803,97
---	-----------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
-----------------------------	------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>411 803,97</b>
---	-------------------

Réception par le préfet : 28/04/2025

Publication : 28/04/2025

Pour l'autorité Comptable et la régulation

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

**III – VOTE DU BUDGET****III****SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES****A1**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (5) (6)</b>	<b>2 655 294,06</b>	<b>2 370 510,36</b>	<b>2 370 510,36</b>
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	9 270,00	6 300,00	6 300,00
6063	Fournitures entretien et petit équip	11 500,00	26 927,60	26 927,60
6064	Fournitures administratives	17 000,00	15 000,00	15 000,00
6066	Carburants	16 000,00	20 000,00	20 000,00
611	Sous-traitance générale	351 192,09	320 252,25	320 252,25
6132	Locations immobilières	96 647,00	99 778,00	99 778,00
6135	Locations mobilières	65 171,00	63 006,00	63 006,00
614	Charges locatives et de copropriété	3 500,00	3 000,00	3 000,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	30 000,00	16 000,00	16 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	21 551,00	25 000,00	25 000,00
6156	Maintenance	500,00	4 000,00	4 000,00
6161	Multirisques	5 731,00	10 000,00	10 000,00
6168	Autres	26 747,00	21 500,00	21 500,00
617	Etudes et recherches	1 187 674,80	692 918,80	692 918,80
618	Divers	114 083,33	164 761,00	164 761,00
6226	Honoraires	97 717,46	103 572,21	103 572,21
6227	Frais d'actes et de contentieux	500,00	1 000,00	1 000,00
6228	Divers	103 600,00	49 054,95	49 054,95
6231	Annonces et insertions	111 850,00	240 824,35	240 824,35
6233	Foires et expositions	58 212,50	550,00	550,00
6236	Catalogues et imprimés	16 688,00	17 864,60	17 864,60
6237	Publications	18 000,00	18 000,00	18 000,00
6238	Divers	121 610,88	260 761,60	260 761,60
6251	Voyages et déplacements	18 000,00	19 623,00	19 623,00
6255	Frais de déménagement	20 000,00	0,00	0,00
6256	Missions	25 000,00	25 000,00	25 000,00
6257	Réceptions	30 600,00	39 420,00	39 420,00
6261	Frais d'affranchissement	7 000,00	10 000,00	10 000,00
6262	Frais de télécommunications	28 000,00	15 000,00	15 000,00
627	Services bancaires et assimilés	5 000,00	8 000,00	8 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	33 848,00	36 896,00	36 896,00
6288	Autres	1 600,00	10 000,00	10 000,00
635111	Cotisat° Foncière des Entreprises	0,00	20 000,00	20 000,00
635112	Cotisat° Valeur Ajoutée Entreprises	0,00	5 000,00	5 000,00
63513	Autres impôts locaux	1 500,00	0,00	0,00
63514	Taxe sur les véhicules de société	0,00	1 500,00	1 500,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>5 253 619,31</b>	<b>5 857 452,58</b>	<b>5 857 452,58</b>
6311	Taxe sur les salaires	389 999,98	220 275,00	220 275,00
6331	Versement de mobilité	35 000,00	45 571,02	45 571,02
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 999,99	2 848,00	2 848,00
6333	Particip. employeurs format° pro. cont.	36 000,00	43 796,00	43 796,00
6411	Salaires, appointements, commissions	3 029 507,03	3 294 771,01	3 294 771,01
6412	Congés payés	2 348,66	7 440,00	7 440,00
6413	Primes et gratifications	256 015,73	343 835,01	343 835,01
6414	Indemnités et avantages divers	94 420,46	120 631,01	120 631,01
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	799 999,99	1 001 378,99	1 001 378,99
6452	Cotisations aux mutualées	102 000,00	133 839,00	133 839,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	260 000,00	316 843,80	316 843,80
6454	Cotisations au Pôle emploi	130 000,01	163 682,01	163 682,01
6474	Versement aux autres œuvres sociales	0,00	29 762,99	29 762,99
6475	Médecine du travail, pharmacie	7 000,00	7 000,01	7 000,01
648	Autres charges de personnel	109 327,46	125 778,73	125 778,73
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>30 020,00</b>	<b>4 225 048,00</b>	<b>4 225 048,00</b>
6531	Indemnités élus	18 000,00	25 000,00	25 000,00
6532	Frais de mission élus	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6536	Frais de représentation élus	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	20,00	4 188 048,00	4 188 048,00

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet	Chap 28/04/2025 28/04/2025 art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
Pour l'autorité compétente par délégation					
		<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)</b> = (011 + 012 + 014 + 65)	7 938 933,37	12 453 010,94	12 453 010,94
	66	<b>Charges financières (b) (8)</b>	0,00	0,00	0,00
	67	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	2 000,00	9 300,00	9 300,00
	6712	Amendes fiscales et pénales	2 000,00	9 300,00	9 300,00
	68	<b>Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)</b>	40 000,00	146 000,00	146 000,00
	6815	Dot. prov. pour risques exploitat°	40 000,00	146 000,00	146 000,00
	6865	Dot. prov. risques et charges financiers	0,00	0,00	0,00
	69	<b>Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)</b>	0,00	35 000,00	35 000,00
	6951	Impôts sur les bénéfices	0,00	35 000,00	35 000,00
	022	<b>Dépenses imprévues (f)</b>	50 000,00	44 000,00	44 000,00
		<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b> = a + b + c + d + e + f	8 030 933,37	12 687 310,94	12 687 310,94
	023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	0,00	0,00	0,00
	042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)</i>	142 000,00	150 000,00	150 000,00
	6811	<i>Dot. amort. Immos incorp. et corporelles</i>	142 000,00	150 000,00	150 000,00
		<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	142 000,00	150 000,00	150 000,00
	043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00
		<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>	142 000,00	150 000,00	150 000,00
		<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et d'ordre)	8 172 933,37	12 837 310,94	12 837 310,94

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (13)</b>	<b>420 524,06</b>
	+
<b>D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (13)</b>	<b>0,00</b>

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>13 257 835,00</b>
---	----------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détails les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et M. 43.

(8) Si le mandattement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III – VOTE DU BUDGET

III

Pour l'autorité compétente par délégation SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	10 000,00	10 000,00	10 000,00
64198	Autres remboursements	10 000,00	10 000,00	10 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 047 164,50	1 509 715,00	1 509 715,00
706	Prestations de services	2 047 164,50	1 509 715,00	1 509 715,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	5 436 020,00	5 134 000,00	5 134 000,00
74	Subventions d'exploitation	5 436 020,00	5 134 000,00	5 134 000,00
75	Autres produits de gestion courante	585 436,67	4 915 778,00	4 915 778,00
7588	Autres	585 436,67	4 915 778,00	4 915 778,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		8 078 621,17	11 569 493,00	11 569 493,00
76	Produits financiers (b)	0,00	15 000,00	15 000,00
764	Revenus valeurs mobilières de placement	0,00	15 000,00	15 000,00
77	Produits exceptionnels (c)	312,20	1 000,00	1 000,00
778	Autres produits exceptionnels	312,20	1 000,00	1 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		8 078 933,37	11 585 493,00	11 585 493,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	94 000,00	110 000,00	110 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	94 000,00	110 000,00	110 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		94 000,00	110 000,00	110 000,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		8 172 933,37	11 695 493,00	11 695 493,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	20 330,00
----------------------------	-----------

+

R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (10)	1 577 285,00
---	--------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	13 293 108,00
--	---------------

## Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détails les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre,  $RE\ 042 = DI\ 040$ ,  $RE\ 043 = DE\ 043$ .

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET  
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

III

B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	72 400,00	72 390,00	72 390,00
2051	Concessions et droits assimilés	58 900,00	57 390,00	57 390,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	13 500,00	15 000,00	15 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	226 876,00	226 400,00	226 400,00
2181	Installat° générales, agencements	62 000,00	51 400,00	51 400,00
2183	Matériel de bureau et informatique	101 000,00	106 890,00	106 890,00
2184	Mobilier	63 876,00	68 110,00	68 110,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		299 276,00	298 790,00	298 790,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	7 000,00	3 013,97	3 013,97
275	Dépôts et cautionnements versés	7 000,00	3 013,97	3 013,97
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		7 000,00	3 013,97	3 013,97
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>306 276,00</b>	<b>301 803,97</b>	<b>301 803,97</b>
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)</i>	94 000,00	110 000,00	110 000,00
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>	94 000,00	110 000,00	110 000,00
13911	<i>Sub. équipt cpté résult. Etat</i>	0,00	0,00	0,00
13912	<i>Sub. équipt cpté résult. Régions</i>	94 000,00	110 000,00	110 000,00
	<i>Charges transférées</i>	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales (9)</i>	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>94 000,00</b>	<b>110 000,00</b>	<b>110 000,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		<b>400 276,00</b>	<b>411 803,97</b>	<b>411 803,97</b>

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE (10)	0,00
=	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	
<b>411 803,97</b>	

(1) Détalier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

**III – VOTE DU BUDGET**

**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES**

III

B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	<b>Subventions d'investissement</b>	160 000,00	200 000,00	200 000,00
1312	Subv. équipt Régions	160 000,00	200 000,00	200 000,00
16	<b>Emprunts et dettes assimilées (hors 165)</b>	0,00	0,00	0,00
20	<b>Immobilisations incorporelles</b>	0,00	0,00	0,00
21	<b>Immobilisations corporelles</b>	0,00	0,00	0,00
22	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	0,00	0,00	0,00
23	<b>Immobilisations en cours</b>	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		160 000,00	200 000,00	200 000,00
10	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	98 276,00	0,00	0,00
1068	Autres réserves	98 276,00	0,00	0,00
165	<b>Dépôts et cautionnements reçus</b>	0,00	0,00	0,00
18	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	0,00	0,00	0,00
26	<b>Participat° et créances rattachées</b>	0,00	0,00	0,00
27	<b>Autres immobilisations financières</b>	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		98 276,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		258 276,00	200 000,00	200 000,00
021	<b>Virement de la section d'exploitation</b>	0,00	0,00	0,00
040	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)</b>	142 000,00	150 000,00	150 000,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	51 000,00	50 266,00	50 266,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	16 500,00	5 390,00	5 390,00
28181	Installations générales, agencements	500,00	891,00	891,00
28183	Matériel de bureau et informatique	38 000,00	46 416,00	46 416,00
28184	Mobilier	36 000,00	47 037,00	47 037,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		142 000,00	150 000,00	150 000,00
041	<b>Opérations patrimoniales (8)</b>	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		142 000,00	150 000,00	150 000,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des recettes réelles et d'ordre)		400 276,00	350 000,00	350 000,00

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (9)</b>	<b>0,00</b>
+	
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE (9)</b>	<b>61 803,97</b>

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>411 803,97</b>
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R/ 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D/ 041 = RI 041.

(9) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

**III – VOTE DU BUDGET****III****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT****B3**

Cet état ne contient pas d'information.

Réception par le préfet 28/04/2025  
Publication 28/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation	<b>IV – ANNEXES</b> <b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>IV</b> <b>A2</b>
---	--	------------------------

**A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500 €	18/12/2014

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Logiciels	2	18/12/2014
L	Véhicules	5	18/12/2014
L	Mobilier	5	18/12/2014
L	Matériels informatiques	3	18/12/2014
L	Aménagement de bâtiments	15	18/12/2014
L	Frais d'études	5	18/12/2014
L	Achat de données	5	06/12/2021

Réception par le préfet 28/04/2025  
Publication 28/04/2025

## IV - ANNEXES

IV

Pour l'autorité compétente par délégation	ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1
---	---	------

## DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

*Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)*

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Solde d'exécution 001 (A)</b> montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	61 803,97	61 803,97
<b>Solde des RAR (B)</b> montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	61 803,97	61 803,97

*Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)*

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Affectation au 106 (C)</b>	0,00	0,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	61 803,97	61 803,97
<b>Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)</b> Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	61 803,97	61 803,97

## COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
<b>Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)</b>	110 000,00	110 000,00
<b>Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)</b>	150 000,00	150 000,00
<b>Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D)</b> Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	40 000,00	40 000,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

Réception par le préfet 28/04/2025  
Publication 28/04/2025

## IV – ANNEXES

IV

Pour l'autorité compétente par délégation	ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

## DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>	<b>110 000,00</b>	<b>I</b> <b>110 000,00</b>
	<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
	<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>	<b>110 000,00</b>	<b>110 000,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpté résultat</i>	<b>110 000,00</b>	<b>110 000,00</b>
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

Réception par le préfet 28/04/2025  
Publication 28/04/2025

## IV – ANNEXES

IV

Pour l'autorité compétente par délégation	ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.3

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>	<b>150 000,00</b>	<b>III</b>
	<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
	<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>	<b>150 000,00</b>	<b>150 000,00</b>
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
2805	<i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	50 266,00	50 266,00
28088	<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	5 390,00	5 390,00
28181	<i>Installations générales, agencements</i>	891,00	891,00
28183	<i>Matériel de bureau et informatique</i>	46 416,00	46 416,00
28184	<i>Mobilier</i>	47 037,00	47 037,00
29...	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		
39...	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.



**IV – ANNEXES****IV****ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT****B1.2****B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A 0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C 0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A + B + C - D 0,00</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II 0,00</b>

<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>I / II</b>	<b>0,00</b>
---	---------------	-------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

Réception par le préfet 28/04/2025

Publication 28/04/2025

**IV – ANNEXES****IV**

Pour l'autorité compétente par la présente

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET****B1.3****B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.  
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.  
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

Réception par le préfet 28/04/2025

Publication 28/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

**IV – ANNEXES****IV****ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL****B1.4****B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

---

**IV – ANNEXES**

## **ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT**

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

IV – ANNEXES												
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS												
ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT												
<b>IV</b>		<b>B1.5</b>										

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) montant de la remunération restant à verser au *U/I/U/I/N*

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement résistant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

Réception par le préfet 28/04/2025  
Publication 28/04/2025**IV – ANNEXES****IV**

Pour l'autorité compétente par délégation	<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>B1.6</b>
---	--	-------------

**B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8017	Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL</b>				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

Réception par le préfet 28/04/2025

Publication 28/04/2025

Pour l'autorité compétente par la suite

**IV – ANNEXES****IV****ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS****B1.7****B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL</b>				0,00	0,00	0,00

## IV – ANNEXES

## AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

## C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>27,00</b>	<b>0,00</b>	<b>27,00</b>	<b>26,13</b>	<b>0,00</b>	<b>26,13</b>
Agent administratif	C	3,00	0,00	3,00	2,75	0,00	2,75
	B	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
	A	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
	A	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
	A	8,00	0,00	8,00	7,38	0,00	7,38
	B	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		<b>31,00</b>	<b>0,00</b>	<b>31,00</b>	<b>27,85</b>	<b>0,75</b>	<b>28,60</b>
Cadre coordination tech	A	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
	A	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
	A	19,00	0,00	19,00	15,85	0,75	16,60
	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>		<b>58,00</b>	<b>0,00</b>	<b>58,00</b>	<b>53,98</b>	<b>0,75</b>	<b>54,73</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.



## IV – ANNEXES

## AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

## C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Chargé d'études tech	A	TECH		0,00	A CDD de remplacement	CDD Contrat à durée déterminée
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Assistant adm	B	ADM		0,00	A Accroissement d'activités	CDD Contrat à durée déterminée
Assistant adm	B	ADM		0,00	A Accroissement d'activités	CDD Contrat à durée déterminée
Chargé d'études adm	A	ADM		0,00	A Accroissement d'activités	CDD Contrat à durée déterminée
Chargé d'études tech	A	TECH		0,00	A CDD de mission	CDD Contrat à durée déterminée
Chargé d'études tech	A	TECH		0,00	A Accroissement d'activités	CDD Contrat à durée déterminée
Chargé d'études tech	A	TECH		0,00	A Accroissement d'activités	CDD Contrat à durée déterminée
Chargé d'études tech	A	TECH		0,00	A Accroissement d'activités	CDD Contrat à durée déterminée
Chargé d'études tech	A	TECH		0,00	A Accroissement d'activités	CDD Contrat à durée déterminée
Chargé d'études tech	A	TECH		0,00	A Accroissement d'activités	CDD Contrat à durée déterminée
Chargé d'études tech	A	TECH		0,00	A Accroissement d'activités	CDD Contrat à durée déterminée
Technicien adm	B	ADM		0,00	A Accroissement d'activités	CDD Contrat à durée déterminée
Technicien tech	B	TECH		0,00	A Accroissement d'activités	CDD Contrat à durée déterminée
Technicien tech	B	TECH		0,00	A Accroissement d'activités	CDD Contrat à durée déterminée
<b>TOTAL GENERAL</b>						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
 TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S. Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel

ANIM : Animation,  
 POL : Police,  
 POMP : Sapeurs-pompiers,  
 X : Emplois non clés.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

- (4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
- 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
  - 332-23-2° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de six mois.
  - 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans.
  - 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
  - 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
  - 332-8-1° : Absence de cadre d'emploi de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
  - 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
  - 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
  - 332-8-4° : Communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
  - 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4°, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
  - 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (- 10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
  - 327-5 : Contrat territorial sur emploi permanent, peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
  - 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
  - 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
  - 326, 352 : Modalités particulières de recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L352).
  - 343-1, 343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
  - 333-1, 333-10 : Collaborateurs de cabinet.
  - 333-12 : Collaborateurs de groupes déléus.
  - A. Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale. les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1965.

Réception par le préfet 28/04/2025  
Publication 28/04/2025**IV – ANNEXES****IV**

Pour l'autorité compétente par délégation

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS  
ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT  
EMPLOYE PAR LA REGIE****C1.2****C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)**

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
<b>TOTAL GENERAL</b>		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

Réception par le préfet 28/04/2025

Publication 28/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D</b>

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 15

VOTES :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 28/03/2025

Présenté par (1) Le Président du Conseil d'Administration ,

A Ajaccio le 10/04/2025

(1) Le Président du Conseil d'Administration ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A Ajaccio, le 10/04/2025

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

---

Certifié exécutoire par (1) Le Président du Conseil d'Administration , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le  
A , le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : les membres du Conseil d'Administration.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.